

Madame, Monsieur,

Afin de proposer aux collégiens des produits locaux, frais et de qualité, le Département de Seine-et-Marne a mis en place sa nouvelle politique de restauration scolaire, Seine-et-Marne Fraîcheur, à la rentrée de septembre 2024. Pour répondre à ces objectifs, le Département a créé la plateforme Approv'Halles, aux côtés de la Région Île-de-France. Ce projet - unique en France - a pour but de collecter, transformer, conditionner et livrer des produits locaux dans nos collèges, notamment les fruits, les légumes, la volaille et les produits laitiers. Il constitue à ce titre une avancée majeure pour notre territoire tant il soutient à la fois production et transformation locales, tout en créant des emplois.

Comme pour tout projet de cette envergure, une période d'adaptation est toutefois nécessaire pour s'ajuster aux nouveaux systèmes d'information et d'approvisionnement, changements qui ont suscité des difficultés opérationnelles pour lesquelles des mesures concrètes ont déjà été prises.

Nous tenons également à vous informer du calendrier des factures qui vous seront adressées. La facture correspondant au mois de septembre sera émise et transmise mi-décembre par la Paierie Départementale. Pour les mois d'octobre et de novembre, les factures seront émises en même temps. Il en sera de même pour les mois de décembre et de janvier.

Pour plus de clarté, vous trouverez ci-dessous le calendrier des envois des factures (avis de sommes à payer) et des prélèvements automatiques pour les mois à venir.

Calendrier des factures :

Périodes concernées	Date d'envoi des avis	Délai de paiement	Date de prélèvement automatique
Septembre	Mi-décembre	1 mois	06/01/2025
Octobre et novembre	Mi-janvier	1 mois	05/02/2025
Décembre et janvier	Mi-février	1 mois	05/03/2025
Février	Mi-mars	1 mois	07/04/2025
Mars	Mi-avril	1 mois	05/05/2025
Avril	Mi-mai	1 mois	05/06/2025
Mai	Mi-juin	1 mois	07/07/2025
Juin	Mi-juillet	1 mois	05/08/2025

Comme vous pourrez le constater dans le calendrier, vous recevrez, à titre exceptionnel, deux factures simultanément, en janvier et en février. Nous vous invitons en conséquence à anticiper ces paiements en provisionnant vos comptes dès à présent.

Les services départementaux se tiennent à votre entière disposition, pour répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi, de 8h à 18h, au 01.64.14.77.77.

Soyez assurés que nous demeurons à vos côtés pour garantir à vos enfants le meilleur cadre de restauration possible.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.